Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260119-20260108-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, M. PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 13 janvier 2026
Secrétaire de séance : Mme PEUVREL Sophie

N° 2026-01-08 : RESTAURATION ET MISE EN SECURITE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) EXERCICE 2026

Constatant le vieillissement de l'édifice et suite aux diagnostics réalisés en 2021 et 2023, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de restauration et mise en sécurité de l'église. Cet aménagement entre dans les opérations subventionnables au titre de la DETR et de la DSIL.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux de restauration et mise en sécurité de l'église ;
- ARRETE les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Etude	30 648.84 €	DETR	240 000.00 €	33.11 %
Maîtrise d'œuvre	53 290.31 €	DSIL	93 234.00 €	22.06 %
Diagnostic amiante plomb	1 249.00 €	Département	150 000.00 €	24.83 %
Travaux	518 854.30 €	Autofinancement	120 808.45 €	20.00 %
TOTAL	**604 042.45 €**		**604 042.45 €**	**100 %**

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR et une subvention au titre de la DSIL ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Sophie PEUVREL